



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Dix-Sept Janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN,**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN,**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
12 JANVIER 2023
DATE D'AFFICHAGE
12 JANVIER 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **18**

**OBJET : PROJET
D'AMÉNAGEMENT
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD).**

Dans le cadre de la révision générale du PLUi portée par la
Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » un Projet
d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été
réalisé.

Après avoir été transmis à l'ensemble des élus du Conseil
Municipal et présenté en séance, Monsieur le Maire demande à
l'assemblée délibérante de se prononcer sur celui-ci.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au PADD,
- de charger Monsieur le Maire d'en informer l'EPCI.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

25 JAN. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

24 JAN. 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le :

